ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107802

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment d'améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur français en généralisant les centres pour les études en France et en facilitant l'accueil en France des anciens élèves étrangers du réseau. Aussi il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Les objectifs du gouvernement en la matière sont les suivants : I- Généraliser les centres pour les études en France. La mise en oeuvre des centres pour les études en France (CEF) constitue l'une des mesures phares du séminaire intergouvernemental sur l'attractivité de la France du 7 février 2005. Il s'agit d'un dispositif dont l'objectif est d'aider les établissements d'enseignement supérieur français dans leur processus de sélection des étudiants étrangers à faciliter les procédures de délivrance de visa et à améliorer l'accueil des étudiants étrangers souhaitant venir étudier en France. Le Premier ministre a, le 30 août 2006, demandé la généralisation des centres pour les études en France en 2007. Le comité interministériel de contrôle de l'immigration avait dès 2005 adopté une position similaire. Les CEF existaient déjà à cette date en Chine, dans les trois pays du Maghreb, au Sénégal et au Vietnam. Ils ont été bien accueillis et nous ont permis d'améliorer la qualité des étudiants souhaitant venir en France. Les centres permettent de recevoir tous les étudiants, de répondre également aux milliers de questions qu'ils posent par e-mail et de leur offrir un guichet unique pour leur venue en France. Les premières expériences ayant été couronnées de succès, de nouveaux CEF ont ouvert en mai juin 2006 en Turquie, en Corée du Sud, au Cameroun et au Mexique. Une dizaine d'autres CEF seront par ailleurs créés d'ici à début janvier 2007 (Canada, Etats-Unis, Colombie, Brésil, Madagascar, Gabon, Guinée, Syrie, Russie et Inde). Ces pays représentent 70 % des demandes de visa pour études vers la France. L'ouverture d'un CEF au printemps 2007 est prévue au Liban, en République Tchèque et en Suède. L'extension des CEF en 2007 est à l'étude dans les pays suivants : Mali, Haïti, Taiwan, Roumanie, Congo Brazzaville, Chili, Australie, Nouvelle Zélande. II- Faciliter l'accueil en France des anciens élèves étrangers du réseau. 1) Afin d'améliorer l'accueil des élèves issus des lycées français de l'étranger, l'agence pour l'enseignement du Français à l'étranger (AEFE) a fait de l'orientation une de ses priorités. Elle dispose désormais d'une véritable cellule orientation composée d'une inspectrice de l'orientation, de deux directeurs de centre d'information et d'orientation et d'un professeur chargé des procédures d'affectation dans l'enseignement supérieur. Près d'une centaine d'établissements bénéficient désormais, chaque année, d'une intervention directe (formation et entretiens/conseils pour les élèves et les familles), d'une durée de trois jours à trois semaines selon l'effectif d'élèves. Ainsi dix-sept missions ont été réalisées par le service pédagogique, 3 000 élèves en ont bénéficié, plus d'un élève de classe terminale sur cinq a eu un entretien individuel avec un conseiller d'orientation de l'AEFE, 186 membres des équipes éducatives ont suivi une action de formation. A ces interventions on peut ajouter : - des réponses personnalisées (mail, téléphone) aux questions des lycées, - la création de listes de

diffusion « orientation », - la mise en ligne d'outils pour l'information des élèves téléchargeables par les établissements à partir de la rubrique orientation du site Eduscol, - la mise en ligne en 2006 des « dossiers bleus » et le suivi des affectations en classes préparatoires qui permet désormais à l'AEFE d'effectuer un véritable suivi des élèves après le baccalauréat. 2) L'agence assure, par ailleurs, la promotion de l'enseignement supérieur. Elle entretient à cet effet des relations suivies avec : - la direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment avec le bureau des classes préparatoires aux grandes écoles et le bureau de la vie étudiante ; - des grandes écoles : Ecole Centrale, Groupe des écoles des Mines, Sciences po... ; les attachés de coopération universitaire en poste afin de recenser les accords inter-universitaires susceptibles d'intéresser les élèves pour des parcours transnationaux. Elle participe aux travaux du conseil pour la mobilité internationale des étudiants. L'AEFE se félicite des résultats des différents séminaires gouvernementaux sur l'attractivité de la France, qui ont notamment adopté une mesure sur la simplification de la procédure d'inscription à l'université des titulaires d'un baccalauréat français à l'étranger. 3) Afin de faciliter le passage de l'enseignement secondaire français à l'enseignement supérieur français, l'AEFE se propose d'ouvrir des classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements du réseau qui disposent d'un vivier d'élèves suffisamment important. L'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans le réseau des établissements français de l'étranger (EFE) est une des recommandations (mesure 24) du séminaire gouvernemental du 22 mai 2006 sur l'attractivité de la France. Dès la rentrée 2007, le lycée Descartes de Rabat proposera les deux options, scientifique et économique, des classes préparatoires économiques et commerciales et le lycée français de Madrid ouvrira une classe scientifique mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur. D'autres classes préparatoires pourraient être offertes aux élèves à compter de la rentrée 2008. Cette nouvelle offre de formation devrait permettre de différer une expatriation jugée quelquefois trop précoce par les familles tout en fidélisant ces étudiants à l'enseignement français. 4) Le programme de bourses Excellence - Major créé en 1998 s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Il permet aux meilleurs étrangers des lycées à programme français de l'étranger de suivre un enseignement de haut niveau en France. Il offre à ces élèves, sélectionnés parmi ceux qui obtiennent leur baccalauréat avec mention bien ou très bien, deux ans de bourse pour entrer en classes préparatoires ou dans un premier cycle d'études universitaires en France, puis jusqu'à 4 ans de bourse pour poursuivre leurs études dans une grande école ou poursuivre un cursus universitaire jusqu'au niveau Master. La bourse d'étude attribuée dans le cadre du programme excellence-Major comprend une allocation d'entretien (615 euros/ mois), la couverture sociale, la prise en charge des frais de voyage et des frais de scolarité, ainsi que le remboursement plafonné des frais d'inscription et de déplacement relatifs aux concours. Ce programme est financé pour les deux premières années sur les crédits de l'AEFE et pour les années suivantes par le ministère des Affaires étrangères. Il a concerné depuis sa création 1 335 élèves.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107802
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10945
Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1025